



100^e anniversaire de l'armistice de 1918



Une célébration du couple franco-allemand **P5**

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 12 Novembre 2018 N° 208 - Prix 250 F CFA

Organisation des élections et adoption du projet de loi sur les réformes politiques

Le gouvernement fait un pas supplémentaire **P3**

Retrait du membre de l'UFC de la CENI



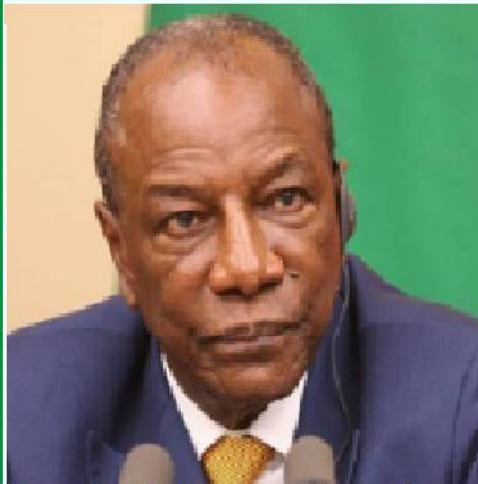
Une décision sage ! **P4**

Santé publique



Les pharmaciens du Togo sensibilisent la population sur le bon usage des antibiotiques **P2**

La feuille de route de la CEDEAO scrupuleusement respectée par le gouvernement



Les législatives maintenues au 20 décembre, Le corps électoral convoqué **P3**

Francis Pedro de retour à la CENI

Ne sèmera-t-il pas de nouveaux troubles au sein de l'institution ?



L'ancien journaliste qui a rapidement arboré les couleurs de l'ANC après l'échec du Collectif Sauvons le Togo est de retour à la CENI. Il s'agit de Francis Pedro Amuzun. L'homme est de nature très agité et réagit parfois sans tenir compte du bon sens. **P4**

Santé publique

Les pharmaciens du Togo sensibilisent la population sur le bon usage des antibiotiques

Le comité d'organisation de l'Ordre National des Pharmaciens du Togo a procédé vendredi 9 novembre dernier à l'Institut National d'Hygiène de Lomé, au cours d'une conférence de presse, au lancement officiel d'une initiative dénommée "Semaine du pharmacien" placée sous la thématique "L'antibiorésistance et la lutte contre son fléau."

Première du genre, cette initiative va se dérouler du 12 au 16 novembre 2018 dans les régions du Togo et consiste à sensibiliser sur le bon usage des antibiotiques et lutter contre l'automédication qui est devenue aujourd'hui selon le comité d'organisation, "un problème mondial de santé publique."

Pour Dr. Kpeto Innocent, président de l'Ordre national des pharmaciens du Togo, le pharmacien est l'acteur de santé publique qui reçoit de l'autorité, une délégation de service public, afin de rendre disponibles et accessibles les produits de santé efficaces et sûrs pour les patients. "Le pharmacien prête son concours aux

services de la médecine sociale et collabore à l'oeuvre de protection et de préservation de la santé publique. Il contribue, aux côtés des autres professions de santé, à l'information et à l'éducation du public en matière sanitaire et sociale, notamment, la lutte contre la toxico, les Infections sexuellement transmissibles...", a-t-il souligné.

D'après les informations, on enregistre au Togo, plus de 214 milles mortalités par an causées par des infections courantes qui, aujourd'hui deviennent mortelles. Le comité informe également que, d'ici 2050, si rien n'est fait, près de 10 millions de personnes pourraient décéder des suites d'une infection, parfois banales, mais impossible de soigner. En cause, l'apparition de super-bactéries qui font de la résistance aux antibiotiques en développant des systèmes de défense.

Cependant, le comité s'est interpellé et en suite des profession-



nels de médias à alerter en agissant, soutenir et relayer le message aux populations sur les risques importants du recours facile à la rue pour se procurer des antibiotiques sous dosés, pour

des traitements inadaptés. "Nous savons que les anti-infectieux représentent une part trop importante dans les médicaments de la rue", a-t-il rappelé. Des journées d'information entre autres ont

été organisées à l'endroit des pharmaciens chercheurs pour leur rappeler les notions d'usage des antibiotiques et aussi, des débats sur les radios et télévisions.

La Rédaction

Le Togo participe au Africa Investment Forum en Afrique du Sud

Une délégation togolaise composée des responsables de Togo Invest, de la Présidence de la République, ainsi que des partenaires techniques financiers représentant la Banque Africaine de Développement (BAD), et l'Union Européenne, conduite par les ministres, de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Ouro-Koura Agadazi et

des mines et de l'énergie, Marc Dèdèriwè Ably-Bidamon, prennent part au Africa Investment Forum qui se tient à Johannesburg en Afrique du Sud. Cette rencontre à haut niveau a permis aux participants, de mettre en exergue le caractère innovant et particulièrement pertinent de

cette initiative qui a permis d'allier le leadership politique, partenariat public-privé.

Pour les représentants de l'Union Européenne, il s'agit notamment d'un modèle de projet sur lequel l'institution voudrait construire des projets à financer dans les jours à venir.

Le Togo, en participant

Suite à la p 4

WARAA
 Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
 Tél : 90-02-52-45 / 22-61-13-06
 E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
 c/s Casier N° 087. 13 BP152
 LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
 (alias Ezi Akoma)
 Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Pamphile S. NUMENYA

RÉDACTION

Ezi Akoma

Achille
 A. Fic
 Jack Nukunu
 Hubertine Akoum
 Séna Le Libre Penseur

INFOPHOTOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe
 Tirage : 3.000 Exemplaires
 Récupéré N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs : appelez le 90-02-52-45

*Retrouvez
votre Journal*
WARAA
Les Vainqueurs
*chaque jeudi
dans les kiosques*

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

La feuille de route de la CEDEAO scrupuleusement respectée par le gouvernement

Les législatives maintenues au 20 décembre

Le corps électoral convoqué

Engagé à respecter la feuille de route de la CEDEAO concernant l'organisation des élections législatives, le gouvernement met tout en œuvre pour que la date du 20 décembre soit respectée. Dans cette optique, en conseil des ministres du 8 novembre dernier, le gouvernement a par un décret fixé la date des élections législatives de 2018 et convoqué le corps électoral pour lesdites élections. Le recensement électoral tel que recommandé par la CEDEAO réalisé du 1er au 25 octobre 2018 étant terminé, le corps électoral est à présent connu et peut donc être convoqué, conformément aux dispositions des articles 79 et 80 du code électoral, pour les élections législatives fixées au 20 décembre 2018. Le corps électoral est donc convoqué le 20 décembre 2018. Les bureaux de vote s'ouvrent de 07 h 00 à 16 h 00 sur



toute l'étendue du territoire national. La date du 20 décembre ne relève pas de l'initiative du gouvernement. Cette date a été fixée depuis le 31 juillet 2018 par la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO à l'occasion de son 53^e sommet dans le cadre du règlement de la crise sociopolitique que le Togo a connue depuis le 19 août 2017. Parlant toujours de l'organisation des législatives, le gouvernement a adopté un décret fixant le montant du caution-

nement à verser. La caution s'élève à 100 000 F par candidat et doit être versée au Trésor Public par le candidat figurant en tête de liste. Il faut préciser que ce montant est réduit de moitié pour les candidats de sexe féminin conformément à l'article 225 du code électoral. L'autre décret adopté par le conseil des ministres du 8 novembre porte ouverture et clôture de la campagne électorale. Les élections sont précédées de la campagne électorale animée par les partis po-



litiques ainsi que par les candidats indépendants conformément à l'article 67 de la loi portant code électoral. La campagne électorale pour les élections législatives prochaines s'ouvre le mardi 04 décembre 2018 à 00 h 00 et prend fin le mardi 18 décembre 2018 à 23 h 59. Comme à l'accoutumée, les forces de défense et de sécurité vont voter par anticipation conformément à l'article 117 de la loi portant code électoral qui dispose : « Les membres des forces de défense et de sécurité peuvent, en cas de besoin,

exercer leur droit de vote par anticipation. ». Cette disposition est prévue par le code électoral pour libérer les Forces de Défense et de Sécurité le jour du scrutin afin de leur permettre de garantir la sécurité des électeurs et des opérations électorales. Ainsi, les membres des Forces de Défense et de Sécurité appelés à garantir la sécurité des électeurs et des opérations électorales le jour du scrutin, sont autorisés à voter 72 h 00 avant la date du scrutin. A l'issue du vote, les urnes sont scellées et déposées à la CELI. Les différents documents électoraux sont rangés dans des enveloppes scellées et transmises à la CELI. Le dépouillement s'opère le jour du scrutin général après le vote de l'ensemble du corps électoral dans les conditions prévues par le code électoral.

La Rédaction

Organisation des élections et adoption d'un projet de loi sur les réformes politiques

Le gouvernement fait un pas supplémentaire

Le gouvernement est entrain de mouiller le maillot ces derniers temps. Après le conseil des ministres tenu le 8 novembre pour prendre des décrets relatifs à l'organisation des législatives, il a tenu un autre conseil le 9 novembre. Ce deuxième conseil de la semaine a adopté un projet de loi portant modification des articles 59, 60 et 100 de la Constitution de 1992 relatifs notamment à l'élection du Président de la République et au mode de scrutin, ainsi que la composition de la Cour constitutionnelle. En septembre 2017, le gouvernement avait introduit un projet de loi portant modification de certains articles de la Constitution, ceci dans

la vision des réformes entamées par le président Faure. Comme l'opposition espérait chasser le président par des manifestations politiques, elle a fait tout pour que ce projet échoue. Nous sommes à plus d'un an aujourd'hui et rien n'a bougé.

Selon le communiqué sanctionnant ce conseil, le nouveau projet de loi s'inspire des recommandations faites par la CEDEAO au cours de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à Lomé. Il s'agit notamment : du mode de scrutin à deux tours pour l'élection du Président de la République ; la li-



mitation à deux, du nombre de mandats présidentiels ; la reconstitution de la Cour Constitutionnelle pour notamment revoir sa composition et limiter le nombre de mandats de ses membres etc.

Ainsi, le nouvel article 59 fixe le mandat du Président de la Républi-

que à 05 ans renouvelable une seule fois. L'article 60 nouveau, quant à lui, prévoit l'élection du Président de la République au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Lorsqu'aucun des candidats en lice n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, il est organisé un second tour pour départager les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. Enfin, l'article 100 nouveau, limite le mandat des membres de la Cour Constitutionnelle à 06 ans renouvelable une seule fois. Outre les trois premiè-

res institutions, à savoir le Président de la République, l'Assemblée Nationale et le Sénat, le projet de loi prévoit également que le Conseil Supérieur de la Magistrature puisse désigner des magistrats en qualité de membres de la Cour Constitutionnelle. La conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a préconisé que les réformes constitutionnelles se fassent par voie législative et à défaut, par référendum. Si l'opposition bloque de nouveau le passage de cette loi, le peuple togolais sera donc convié à un référendum.

La Rédaction

Gabon

«Le chef de l'Etat continue d'exercer ses fonctions»

Le président gabonais Ali Bongo Ondimba est «en phase de recouvrement de la plénitude de ses facultés physiques», selon le communiqué, diffusé

communiqué, le porte-parole, citant l'équipe médicale, évoque «un saignement justifiant une prise en charge médico-chirurgicale en secteur haute-



en début d'après-midi de ce dimanche 11 novembre, par le porte-parole de la présidence Ike Ngouoni. Il continue «d'exercer ses fonctions» et «les institutions de la République fonctionnent donc aujourd'hui parfaitement dans le respect de la Constitution». Dans ce

ment spécialisé». Selon le porte-parole, le président de la République «a subi des soins de support appropriés et approfondis ayant permis à ce jour d'améliorer de façon significative son état général et ainsi, d'alléger le protocole de soins».

Source: rfi

Le Togo participe au Africa Investment Forum en Afrique du Sud

Suite de la p 2

au Africa Investment Forum, a des atouts qu'il présente aux investisseurs, à commencer par ses performances remarquées dans le rapport du Doing business. En tant que premier pays réformateur dans la zone UEMOA, et deuxième en Afrique, le Togo a présenté aux investisseurs le nouveau projet de centrale électrique afin de montrer le

type d'investissement qu'il était possible d'y faire. Il a également présenté d'autres projets du PND et notamment les projets de parcs industriels et d'agropole à l'instar de l'initiative présidentielle Cizo. L'initiative a été saluée par les autres pays participants.

WARAA

Francis Pedro de retour à la CENI Ne sèmera-t-il pas de nouveaux troubles au sein de l'institution ?

L'ancien journaliste qui a rapidement arboré les couleurs de l'ANC après l'échec du Collectif Sauvons le Togo est de retour à la CENI. Il s'agit de Francis Pedro Amuzun. L'homme est de nature très agité et réagit parfois sans tenir compte du bon sens.

Il avait été membre de la CENI au cours de l'organisation de la présidentielle de 2015. Avec lui, la tâche n'a pas été du tout facile pour les autres membres et surtout pour le président de la CENI de l'époque Taffa Tabiou. Selon les indiscretions, il lui arrivait de vouloir faire recours à ses muscles pour faire passer ses positions. On se rappelle encore de la scène répugnante qu'il a offerte à l'opinion nationale et internationale en



voulant empêcher le président Tabiou de donner les résultats de la présidentielle.

Francis contre vents et marées voulait vraiment donner l'impression à ceux qui l'ont mandaté qu'il s'est vraiment battu et que c'est le président de la CENI qui est de mauvaise foi en communiquant de mauvais résultats.

En voulant forcément que Francis Pedro soit membre de la CENI, la

C14 montre clairement son intention d'empêcher le bon déroulement du processus électoral. Elle envoie son "agitateur" troubler les activités au sein de l'institution. Il faut simplement reconnaître que malgré ses agissements, l'Assemblée Nationale lui a fait confiance. L'opinion attend donc le juger par ses actes.

Jack NUKUNU

Retrait du membre de l'UFC de la CENI Une décision sage !

L'UFC a enfin retiré son membre de la CENI. Suite à cette sage décision, l'Assemblée Nationale a procédé à l'élection de Francis Pedro Amuzun de l'ANC pour remplacer le représentant de l'UFC.

Depuis la rencontre de Lomé entre les acteurs politiques et les facilitateurs, l'UFC avait refusé catégoriquement de retirer son membre de l'institution chargée d'organiser les élections au Togo. Cette situation avait donc entraîné une crise entre la C14 et ce parti qui se réclame encore de l'opposition parlementaire. Le recensement électoral a donc eu lieu sans que les membres de l'opposition parlementaire



ne siègent.

A la dernière rencontre d'évaluation périodique de la feuille de route de la CEDEAO en Guinée, les lignes ont bougé. Concernant la récomposition de la CENI, les facilitateurs ont exhorté instantanément l'UFC à retirer son représentant de la CENI au profit d'un autre parti politique de l'opposition parlemen-

taire. Pour la CEDEAO, c'est pour éviter le blocage du processus électoral en cours et éviter de compromettre l'organisation d'élections inclusives et ouvertes.

En grand parti sage, l'UFC a accepté privilégier l'intérêt du Togo en mettant de côté ses propres avantages, mieux, son droit de siéger

à la CENI en sa qualité de parti parlementaire. La décision de l'UFC doit servir de leçon à l'opposition radicale habituée à tout rejeter en bloc. Gilchrist une fois encore vient de montrer qu'il est l'émblématique figure de l'opposition togolaise.

J. N.

100^e anniversaire de l'armistice de 1918

Une célébration du couple franco-allemand

Emmanuel Macron et Angela Merkel ont dévoilé une plaque pour commémorer l'armistice de 1918, lors d'une cérémonie hautement symbolique dans la clairière de Rethondes (nord) où fut scellée la fin de la Première Guerre mondiale. C'est la première fois depuis 1945 que le président français et le chef du gouvernement allemand se rencontrent dans ce mémorial, situé dans une clairière de la forêt de Compiègne. L'armistice y fut signé le 11 novembre 1918, dans un wagon restaurant, mettant un terme à un conflit qui fit 18 millions de morts. Dans la matinée, le président français a accueilli Donald Trump. Visiblement soucieux de désamorcer la polémique, les deux hommes ont insisté sur leurs liens étroits: «Nous sommes devenus très bons amis au fil des ans», a assuré M. Trump. Mais



son visage était fermé et l'atmosphère loin des démonstrations passées de complicité. «Nous devons mieux partager le fardeau au sein de l'Otan», a lancé M. Macron dès les début de l'entretien à l'Elysée, une musique douce aux oreilles du locataire de la Maison-Blanche qui ne cesse de réclamer une hausse des dépenses militaires des pays européens jugeant la situation actuelle injuste pour le contribuable américain. Depuis Lodz en Pologne, le président du Conseil européen

Donald Tusk a soutenu exactement le contraire, reprochant à M. Trump d'être contre «une Europe unie et forte». Vendredi soir, Donald Trump avait opté pour un ton nettement moins consensuel.

«Le président Macron vient de suggérer que l'Europe construise sa propre armée pour se protéger contre les Etats-Unis, la Chine et la Russie», avait-il écrit au moment même où Air Force One atterrissait près de Paris. «Très insultant mais peut-être que l'Europe devrait

d'abord payer sa part à l'Otan que les Etats-Unis subventionnent largement!», avait-il ajouté. L'Elysée a assuré que l'armée européenne prônée par le président français en début de semaine ne visait en aucun cas les Etats-Unis, évoquant une «confusion» dans l'interprétation de ses propos. Plus largement, cette saillie illustre les désaccords politiques profonds qui opposent les deux hommes, sur l'environnement, le nucléaire iranien, les relations commerciales, et d'une manière générale, sur la gouvernance des affaires du monde, pour laquelle M. Macron défend le multilatéralisme, honni par M. Trump. Macron et Merkel ont donné le ton à cette première journée de célébration du centenaire de l'armistice mettant fin à la Première guerre mondiale. Ils ont déposé une gerbe et dé-

voilé une nouvelle plaque au pied du monument la Dalle sacrée», au milieu de la clairière, sur laquelle on peut lire Ici le 11 novembre 1918 succomba le criminel orgueil de l'empire allemand vaincu par les peuples libres qu'il prétendait asservir ». La nouvelle inscription est beaucoup moins martiale, et réaffirme «la valeur de la réconciliation franco-allemande au service de l'Europe et de la paix».

Dans la soirée, les 61 dirigeants et plusieurs autres dignitaires conviés à cette célébration se retrouveront au Musée d'Orsay à Paris, pour une visite de l'exposition consacrée à Picasso et un dîner protocolaire sur place, avant la grande cérémonie hier sous l'Arc de Triomphe, point d'orgue des commémorations.

Source: algerie360

Cameroun

Un vent de terreur s'abat sur les journalistes

Voici les chefs d'accusation contre nos trois confrères (**Michel Biem Tong**, **Joseph Olinga Ndoa** et **Mimi Mefo Takambou**):



Michel Biem est journaliste et défenseur des droits humains, directeur du média en ligne Hurinews. De source concordante le 23 octobre 2018 à Yaoundé, il s'est rendu dans les bureaux du Colonel Joël Emile Bankui au Secrétariat d'Etat à la Défense (SED) où il aurait été invité pour une discussion. Sur les lieux il a été arrêté et détenu jusqu'à ce jour. Accusé d'avoir réalisé trois

voies mails en direction des «sécessionnistes», les aveux ont été obtenus sous la pression et la torture. Il serait inculpé pour «incitation au terrorisme. Au moment où nous écrivons cet article, ni son avocat, ni sa famille, ni ses collègues, rendus sur les lieux de sa détention, n'ont pu le rencontrer. Torturé, il n'aurait reçu aucun soin de santé. Après une première comparution le 29 octobre 2018, il devait de nouveau se pré-

senter devant le Tribunal Militaire de Yaoundé le 8 novembre 2018.

Joseph Olinga Ndoa

Le samedi 3 novembre 2018 à Bafoussam aux environs de 22h30 mn, les éléments du groupement de la gendarmerie nationale de Bafoussam en civil ont interpellé, sur les ordres de leur Commandant, le journaliste, délégué du personnel et syndicaliste

Joseph Olinga Ndoa, chef d'agence du journal *Le Messager* à Bafoussam au lieu-dit «Akwa» où il s'était rendu pour se défendre. Accompagné de deux collègues Elisabeth Benkam et Donat Suffo il se serait rapproché des officiers pour poser la question de savoir ce qui fonde l'injonction de faire arrêter la musique et de faire évacuer les lieux. Sur ces entrefaits, il a été copieusement roué de coups de poings, matraques et de bottes, molesté, humili-

lié, traîné au sol sur plusieurs mètres, il sera embarqué dans une camionnette.

Gardé dans un lieu secret, avant d'être transféré dans les cellules de la brigade de recherche de la gendarmerie nationale de Bafoussam. Il n'aurait reçu ni visite, ni soins médicaux. Nous craignons pour sa vie.

Il devait se présenter devant le Tribunal de Première Instance le 08 novembre 2018 pour: «rébellion simple». Joseph Olinga qui a été maintenu captif pendant trois jours, est libre. Le chef d'agence à Bafoussam va comparaître libre le 8 novembre 2018.



Suite à la p 7

SAVOIR  **NEWS**

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

Cameroun

Un vent de terreur s'abat sur les journalistes

Suite de la p 5

La nouvelle réjouit plus d'un journaliste et particulièrement le média pour lequel il travaille : le journal *Le Messager*.

Mimi Mefo Takambou

Le 31 octobre 2018, la journaliste Mimi Mefo Takambou, rédactrice en chef adjointe en charge du service en langue anglaise et présentatrice vedette de l'anglais, d'*Equinoxe radio/TV* a été convoquée, le 2 novembre 2018, à 14h00, par le commandant en second de la légion de gendarmerie du Littoral à Bonanjo, en vue d'une enquête ouverte contre elle pour « propagation de fausses nouvelles et cybercriminalité ».

Pour avoir relayé une information de l'agence CNA sur les affrontements entre forces loyalistes et séparatistes armés, notamment sur l'auteur de la mort du missionnaire américain, Charles Trumann Wesco, à Bamenda, dans la région du Nord-Ouest.

On peut lire sur l'extrait du tweet de Mimi Mefo sur sa page facebook « Le missionnaire américain Charles Truman Wesco a été abattu, aujourd'hui, par des soldats camerounais, près de Bamenda, région du Nord-Ouest du Cameroun. Le missionnaire était originaire d'Indiana. Ce n'est pas le premier cas. Il y a trois mois, les soldats ont tué un pasteur ghanéen dans la région du Nord-Ouest » Source: CNA, et pour la publication de 10 photos sur son mur sur les incidents de Bambili à Bamenda. Suite à l'intervention de son conseil, Me Richard Tamfu, la convocation a été reportée au 5 novembre 2018.

Contre toute attente le 7

novembre 2018, Mimi Mefo a été déferée devant le Commissaire du gouvernement près le Tribunal Militaire de Douala qui l'accuse « d'atteinte à la sûreté de l'Etat » avant de la placer en garde à vue à la prison Centrale de New-Bell, aux environs de 23h00.

Le REDHAC (Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale) :

– dénonce avec sa dernière énergie toute forme de musèlement de la presse entretenue par les autorités administratives, judiciaires qui se manifeste par les filatures, les écoutes téléphoniques, les menaces de mort, les arrestations et détentions arbitraires, des traitements inhumains et dégradants à l'encontre des journalistes;

D'après :

1 – La Charte Africaine des droits de l'Homme et des Peuples

Article 6 « ...Nul ne peut être arrêté ou détenu arbitrairement. »;

2 – Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Article 9 « ...Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraires. Nul ne peut être privé de sa liberté, »;

– dénonce ces actes d'intimidations qui ne concourent pas à l'apaisement de la situation sociopolitique au Cameroun ;

– s'insurge contre les arrestations et détentions arbitraires des journalistes M. Michel Biem Tong, Joseph Olinga Ndoa et Mimi Mefo et de tous les autres journalistes, défenseurs et activistes des droits humains arrêtés au Cameroun depuis 2016 ;

– demande leur libération immédiate et sans condition et d'assurer leur protection physique

et morale y compris celle de tout leur proche ;

– apporte tout son soutien à tous les syndicats de journalistes et à tous les journalistes qui se battent avec peu de moyens afin d'informer les populations camerounaises.

Dans un communiqué publié jeudi, le bureau du Syndicat national des journalistes camerounais (SNJC) a décidé du boycott de toutes les activités du gouvernement pendant 10 jours, à compter du 8 novembre 2018. Le Syndicat demande par ailleurs à tous les journalistes de se rendre massivement à la première audience de Mimi Mefo le 12 novembre 2018.

Outre ces premières mesures, le syndicat national des journalistes camerounais demande au Gouvernement de libérer Mimi Mefo sans aucun préalable et prendre toutes les mesures nécessaires pour apaiser les relations entre les journalistes et les institutions de la République. Toutefois, le SNJC (Syndicat national des journalistes camerounais) demande à tous les journalistes camerounais entre temps de s'abstenir de poser tout acte inutile et isolé. S'exprimant sur la faute reprochée à la journaliste d'*Equinoxe*, Mathieu Nathanaël Njock, secrétaire national du syndicat a réitéré le professionnalisme de Mimi Mefo dans le traitement de l'information. « Elle n'a commis aucune faute ! Elle n'a fait que relayer une information en citant la source qui se trouve être une agence de presse bien connue » a-t-il expliqué le jeudi 8 novembre 2018 au journal parlé d'*Equinoxe*, édition de 12h.

Afrikan.com

PHARMACIE DE GARDE

12/11/18 au 19/11/18

ETOILES

10 Av. Nouvelle Marche
22 21 88 47

AKOFA

Av. Maman N'Danida
Amoutivé
96 32 97 57

BON SAMARITAIN

BEPA de SOUZA/
Hôpital de BE
22 21 45 30

KPEHENOU

Boulevard HOUPHOUET –
BOIGNY
22 21 32 24

DES APÔTRES

Akodessewa
ETOCOTRAN
22 27 11 98

HORIZON

165, boulevard du 13 janvier
Nyékouakpoè. Face Sa-
peurs-Pompiers à côté de
l'immeuble A.AC.
22 20 42 42

AMITIE

72 Av. des Hydrocarbures
(SOTED)
22 21 74 47

CAMPUS

Adewi
22 21 56 32

HÔPITAL

Face Hôpital CHU-Tokoin
22 20 08 08

PROSPERITE

Située sur le Bd Eyadéma
entre l'immeuble AUBA et la
Direction de la Police Judi-
ciaire (DPJ)
23 38 84 25

PEUPLE

Marché NUKAFU
22 26 84 22

LE JOURDAIN

Boulevard Léopold Sédar
SENGHOR, face au CEG
Tokoin Wuiti
22 61 56 14

BAH

Face EPP Hedzranawé 2
26 03 20

St PIERRE

Sagboville Hedzranawe.
Boulevard Haho
22 26 19 73

MAWULE

Bè-Kpota (Anc. Pharmacie du
Rond Point Gakpoto)
22 27 11 21

LE PROGRES

Sur le tronçon CIMTOGO-
Gendarmerie d'Ahadij Kpota
non loin du marché de Zorro-
bar
22 35 86 55

CITE

Bd. du 30 Août
22 25 01 25

BESDA

Adidogomé-Aménopé, Route
de Kpalimé
22 51 05 29

EPIPHANIA

Rue de La Pampa, Carrefour
AGBEMADON, ADIDOGOME
70 40 10 52

CONSEIL

Carrefour du CEG Sagbado
Logote
70 21 56 53

DU POINT E

506, rue 129 Aflao Gakli
(Kiniti Gomè), à Djidjole
dans le von de la pharmacie
Djidjole
22 51 91 71

LE GALIEN

Rue Pavée d'Adidoadin
22 51 71 71

VIGUEUR

Rue 267, AGBALEPEDOGAN,
Kilimandjaro
22 51 63 30

St JOSEPH

Bretelle BE KLIKAME
22 25 74 65

NABINE

Sise à Agoè Anomé dit Pla-
teau (Route du Bar Plateau)
93 36 26 26

VOLONTAS DEÏ

Quartier Avédji, Carrefour
« SUN CITY », face à l'ancien
bar Sun City
70 42 23 60

VITAFLORE

Sise à Agoè Vakposito à 100
m de la station Shell Agoè
Vakposito
70 40 22 86

SATIS

Agoè-Logopé sur la voie de
50m, côté Est du C.E.G. Agoè-
nyivé Ouest (CEG Agoè-
Koshigan)
70 44 85 17

St ESPRIT

Sur la bretelle Agoè-Nyivé
Kégué, Face au CEG Agoè-
Est
70 40 29 06

St MICHEL

Située à Agoenyivé entre la
Brasserie BB et l'espace
Télécom
22 51 70 22

EXCELLENCE

Agoè Demakpoe Voie
CEDEAO
22 51 77 87

VITAS

Située à Agoè Assiyé du
côté ouest
22 25 63 43

HYGEA

Face Lycée publique de
Baguida sur la route
d'Afanouko (Baguida)
99 27 36 36

LE DESTIN

A côté de l'Agence ECOBANK
de Baguida
70 41 15 41

LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT

8280

Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT

8201

Renseignements



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



**Conducteurs de Taxi et de Taxi - moto,
PAYEZ facilement l'IRTR
à partir de votre mobile**



***145*6*5*2#**

***145#**



Saisissez le numéro d'immatriculation de l'engin

*(Exemple : TG **** BG)*

**Vous recevez la notification d'imposition
précisant le montant à payer**

Confirmez le paiement

**Saisissez votre code secret de compte TMoney
pour valider la transaction**

*Vous recevez enfin un message de validation ou de l'invalidation de
l'opération.*

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT JUSQU'À 100 Mbps DÉJÀ DISPONIBLE AU TOGO

**LA FIBRE OPTIQUE CHEZ VOUS DISPONIBLE DANS
LES ZONES SUIVANTES :**

- ☑ **AGOÈ,**
- ☑ **BAGUIDA,**
- ☑ **BOULEVARD CIRCULAIRE,**
- ☑ **FOREVER,**
- ☑ **ZONE PORTUAIRE,**
- ☑ **ABLOGAMÉ,**
- ☑ **KODJOYIAKOPÉ,**
- ☑ **NYÉKONAKPOÈ,**
- ☑ **RÉSIDENTE DU BÉNIN,**

& DANS LES AUTRES CITÉS.

LES EXTENSIONS SE POURSUIVENT DANS LES AUTRES QUARTIERS DE LOMÉ.

**RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE OFFRE FIBRE DANS
TOUTES LES AGENCES DU GROUPE TOGO TELECOM
& BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES EXCEPTIONNELS !!!**

Adopter La Fibre du Groupe TOGO TELECOM, c'est participer au développement du Togo.